



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité
le 16 Juillet 2024

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240716-DGAA_PAT2409-AR



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DGAA-PAT 24/09

ARRETE

PORANT DESIGNATION DE

**Mme MURIEL LAGORCE, VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,
EN TANT QUE REPRESENTANTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES LANDES EN DATE DU 23 JUILLET 2024**

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3221-3 et L. 3221-7 ;

VU le Code de Commerce, et notamment les articles L. 750-1 et suivants, L. 751-2 et R. 751-1 et suivants et R. 752-17 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 122-4 et R. 423-1 et suivants ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON en qualité de Président du Conseil départemental des Landes ;

VU l'arrêté préfectoral DCPPAT-BAE n° 2024-234 en date du 27 juin 2024 fixant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial relative à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour l'extension d'un ensemble commercial par la régularisation de la surface de vente du magasin BRICOPRO sur la commune de CASTETS.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Mme Muriel LAGORCE, Vice-Présidente du Conseil départemental, est désignée pour remplir les fonctions de représentante du Président du Conseil départemental des Landes, absent, à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial se réunissant le 23 juillet 2024 et dont la composition a été définie dans l'arrêté préfectoral DCPPAT-BAE n° 2024-234 en date du 27 juin 2024.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site du Conseil départemental des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-de-Marsan, le 10 juillet 2024.

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental